

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7127
vendredi 27 mars 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS



Blossom, fiori di Corsica

«On n'a jamais trop de fleurs»

P5À7

KAMPÀ P2

ÉDITO P3

OPINIONS P4

MUNICIPALES P8

LINGUA P14

CULTURE P16

RÉTRO P17

AGENDA P18

POLITIQUE P19

ANNONCES LÉGALES P7

1,75 €



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

REGARDE-MOI
SALE PUTE!

JELATUE,
ELLE VA MOURIR!

J'AI ENVIE DE VOUS
METTRE UN COUP DE BOULE!



CAPISCU FARCHÌ
DICENI CHI HÈ VIULENTA
A NOSCIA CULTURA:
HÈ CIVILISATA PERSA A SOIA.



À LA UNE

BLOSSOM, FIORI DI CORSICA
«ON N'A JAMAIS TROP DE FLEURS»
RENCONTRE AVEC CLÉA CHEVALIER

OPINIONS

MUNICIPALES

«NOUS AVONS GAGNÉ CE SOIR»

LINGUA

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

CULTURA

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

RÉTRO

UN ANNUFÀ

AGENDA

POLITIQUE

CRUNACA IMPISIRATA

ANNONCES LÉGALES

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Stabilità è ricumpusizioni

S'ellu si duvia fà un'analisi dopu à u sicondu ghjiru di i municipali, ci sò parechji insegnamenti à ritena. In Aiacciu, l'alizzioni di u merri di diritta in postu fin'è tandu, Stéphane Sbraggia, s'hè scritta in una logica di cuntinuità. L'avanzu di u prima tornu cunfirmatu à u sicondu hà fattu a differenza. Ma u fattu veru, hè l'alizzioni bunissima di u naziunalistu Jean Paul Carrolaggi, chì cù più di 40 % di i voti, s'imponi più cà mai com'è un'uppusizioni strutturata è credibili. Inveci, s'hè custatatu u rinculu di François Filoni di u Rassemblement National nant'à issu sicondu ghjiru, puru s'ellu farà a so intrata in u cunsigliu municipali. Dopu à dodici anni di puteri, podassi ch'ella sarà l'ultima vittoria di a famiglia liberali aiaccina, chì, al dilà di u so sistema bellu in postu, si sfiata di pettu à upponenti chì vincini di più in più tarrenu. In Bastia, a vittoria di Gilles Simeoni accerta un'arradichera di u currenti naziunalistu. Un successu chì, inveci, ùn hè micca traputenti in tarmini di parcintuali. L'unioni d'uppusizioni larghissima vulsuta da Julien Morganti ùn hà micca parmissu di fà cascà a citadella, cù una capacità d'adunita chì ùn hè ancu cumpletta à dilla franca, postu ch'ella era soprattutto tattica è micca veramenti pulitica. À listessu tempu, Nicolas Battini pà Mossa Palatina, u Rassemblement National è l'UDR hà cunfirmatu u so risultatu di a prima dumenica d'alizzioni. Quillu chì vulia a so tribuna l'avarà, postu ch'ellu farà parti di u prossimu cunsigliu municipali, prumittendu un'uppusizioni forti è offensiva. Bastia s'assumiglia à un spaziu puliticu in ricumpusizioni, incù un naziunalisimu chì dumineghja sempri, ma custrettu di cumpona cù un'uppusizioni chì cresci è si structureghja di più in più. Infini, hè solu in Sartè ch'ellu hè spuntatu un cambiamentu significativu, incù a vittoria di u leader di u partitu Core in Fronte, Paul-Félix Benedetti, unitu à forzi di manca frà altru, contr'à u liberali Christophe Mondoloni. Un'avanzata strategica pà u currenti indipendentistu, chì s'impatrunisci di un locu simbolicu è sparghji a so influenza nant'à u tarritoriu. Soca tutti issi risultati t'avarani un pesu nant'à i prossimi alizzioni legislativi è soprattutto tarritoriali à quali pensani dighjà certi. ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... **annant'à a reta**

Le «**grand remplacement**» dont on entend régulièrement parler pourrait se produire à moyenne ou brève échéance, mais pas forcément de la manière dont certains le prédisent. À en croire un article paru le 23 mars dans *Les Échos*, ce ne sont pas les étrangers qui menaceraient de piquer les emplois des Français et de leur ôter le pain de la bouche, mais bien plutôt l'IA. Le quotidien d'information économique a publié les conclusions d'une étude réalisée par l'Observatoire des emplois menacés et émergents et la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface), il en ressort qu'avec l'entrée de l'IA dans la phase «*agentique*» (c'est-à-dire lorsqu'elle est en mesure de prendre des décisions autonomes et d'apprendre des interactions), 16,3 % des emplois privés et publics seraient menacés en France. Les deux auteurs de l'étude ont travaillé sur une base de données qui décompose les métiers en tâches et ont étudié celles qui peuvent être automatisées, lorsqu'il ressortait que 30 % des tâches d'un métier pouvaient être automatisées par une IA, il ont considéré ce métier en danger. Les métiers exercés par les «*cols blancs*», jusqu'alors épargnés par l'automatisation, seraient les plus susceptibles d'être détruits, le risque augmentant pour ceux ayant un niveau d'études et de revenu élevés. Activités juridiques et comptables, télécommunications, édition et presse, publicité et études de marché, programmation et conseil informatique, assurance, finance, activités immobilières pourraient ainsi voir disparaître une bonne part de leurs emplois en France dans les prochaines années, tandis que les métiers manuels seraient relativement épargnés. Cette nouvelle donne pourrait donc modifier la structure sociale du pays et ce à plus d'un titre, car les régions les plus exposées seraient cette fois celles qui ont été jusqu'alors les plus favorisées: près d'un emploi sur cinq à Paris est susceptible d'être détruit tandis que l'IA aura moins d'effet dans les petites villes. Certains y voient un mal nécessaire qui fera émerger d'autres métiers. D'autres soulignent que c'est plus un risque hypothétique qu'un réel danger. Mais combien, après avoir pris connaissance de cet article, ont demandé l'avis de Grok ou ChatGPT? ■ **Elisabeth MILLELIRI**

 **Les Echos** @LesEchos · 23 mars
L'IA menace 5 millions d'emplois en France d'ici à 2030

 **Brandon** @Bof11 · 23 mars
Et d'autres vont se créer grâce à l'IA... Une porte se ferme, une autre s'ouvre. Il faut savoir évoluer avec son temps.

 **Fayçal JELIL** @FaycaJelil · 23 mars
Il faut aussi parler de la destruction créatrice de Joseph Schumpeter certaines activités sont détruites et d'autres se créent.

 **Rosinante** @Rosinante974 · 23 mars
Possible de le faire avec les élus ?

 **Marie Lavie de Rande** @MarieLaviedeRan · 23 mars
Entre le moment où de nouveaux métiers émergent et ceux qui disparaissent, il va y avoir une sacré casse sociale. Et ceux qui perdront leur emploi, risquent d'avoir du mal à en retrouver un.

 **HALL4Y** @Hal240981 · 23 mars
Les Echos annonce que l'IA menace 5 millions d'emplois. Ce qu'ils ne disent pas : c'est leur propre lectorat qui est en première ligne. Le journal des décideurs n'ose pas dire à ses lecteurs que...

 **David Koch** @DavidKoch1978 · 23 mars
Combien d'emplois la France a perdue avec les délocalisations, dont celles en Europe de l'est ?

 **Alix Bouton** @BoutonAlix81067 · 23 mars
Forcément et à terme ce sera 90% sur les métiers actuels car au cas où vous ne l'auriez pas compris les métiers changent depuis deux siècles donc si on regarde la répartition des boulots il y a cinquante ans une bonne partie à disparu et de nombreux ont été créés

 **Pâté Lorrain FELLA** @Kolovrat975 · 14h
Le grand remplacement mais que vas-tu faire de cette richesse produite par des machines ?

■ HUMEUR

No, Giorgia

Pendant que la France s'énervait sur ses municipales, Rome préparait sa petite révolution judiciaire. Les électeurs italiens devaient décider si oui ou non, leur constitution serait modifiée, pour permettre la mise en application de la réforme de la justice soutenue par Giorgia Meloni. Présentée comme de «*bon sens*», la réforme avait pour objectif officiel de mieux respecter les juges. Mais avec les populistes, la couche de vernis cache le plus souvent une réalité bien moins reluisante. Début mars, Giusi Bartolozzi, cheffe de cabinet du ministre de la Justice, gaffe sur une chaîne de tv sicilienne: le but est de «*se débarrasser de la magistrature*» présentée comme «*un peloton d'exécution*». Le vernis craque. Puis le sous-secrétaire d'état à la Justice et avocat de Meloni, Andrea Delmastro Delle Vedove, au passé judiciaire déjà conséquent, est convaincu par la presse de mensonge et de collusion avec la mafia. Deux fidèles de Meloni, deux gros cailloux dans la botte de la présidente du Conseil. Elle et les caciques de son parti ont beau monopoliser les JT, rien n'y fait: le résultat, sans appel, donne 54 % au «*No*». Un camouflet d'autant plus cinglant que même les électeurs «*dormants*» se sont réveillés pour l'occasion: quasiment 59 % de participation, soit 4 à 15 % de plus qu'habituellement selon les régions. Les jeunes ont voté nombreux contre le texte, motivés par des campagnes virales, dont une organisée par de jeunes juges. Éclairage particulièrement éloquent, des fiefs de la 'Ndrangheta ont vu le «*si*» triompher à plus de 90 %, preuve que les enjeux réels de la réforme étaient bien perçus par tout le monde. Le pays de Falcone et Borsellino s'est souvenu du rôle essentiel de ses magistrats ces soixante dernières années et a saisi cette opportunité en or pour dire à Meloni, aux néo-fascistes au pouvoir et à la mafia ce qu'il pense d'eux. Dans la foulée, Bartolozzi et Delmastro ont démissionné et une crise gouvernementale couve. Preuve que, même matraqués par la propagande et l'arrogance du pouvoir, les peuples gardent parfois ce réflexe salutaire: botter l'arrière-train de ceux qui veulent les écraser. ■ **Eric PATRIS**

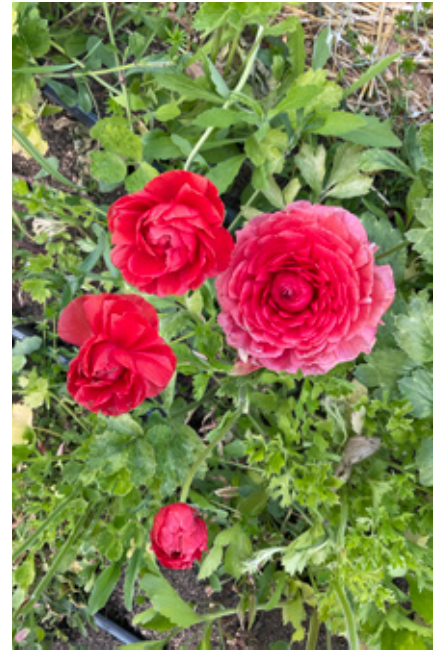
Blossom, fiori di Corsica

«On n'a jamais trop de fleurs»

Lorsqu'on parle de décroissance, il y a ceux qui voient aussitôt un monde austère, triste et gris, qui ne laisse pas place aux petits plaisirs, où tout serait rationné, contingenté. Et ceux qui, sans rejeter le progrès, estiment qu'il ne doit pas être prétexte à un consumérisme destructeur de ressources et prônent cette sobriété qui consiste à produire et consommer mieux, sans renoncer à ce qui embellit ou adoucit le quotidien.

Cléa Chevalier, 34 ans, est de ceux-là. Elle a entrepris de démontrer qu'il est possible d'offrir ou s'offrir des fleurs bio à prix accessible, produites au plus près de chez soi.

« Parce qu'on n'a jamais trop de fleurs et qu'on mérite des fleurs de qualité. »



Photos EP • ICN

Au départ, rien ne semblait destiner Cléa Chevalier à se lancer dans la floriculture. Il y a une dizaine d'années encore, elle vivait à Paris et travaillait pour l'ONG humanitaire Care qui lutte contre la pauvreté et les inégalités et opère dans une centaine de pays. «*Je m'y occupais de la collecte de fonds et au fil du temps, je m'étais spécialisée dans la collecte auprès des grands donateurs, afin de les mobiliser sur le financement de projets spécifiques. Beaucoup étaient des projets agricoles et concernaient des femmes que Care aidait dans la réalisation de ce qu'elles souhaitaient mettre en œuvre. Car le but de l'ONG n'est pas d'arriver en disant «on a un plan pour vous, voilà ce qu'il faut faire» mais d'écouter des personnes qui connaissent bien les réalités de leur terrain, ont une idée bien précise de ce qu'elles veulent et peuvent entreprendre et de les aider à y parvenir. C'est un métier qui a du sens. Mais c'est aussi très intense.*» Travailler dans l'humanitaire, même depuis un bureau à Paris, c'est certes engranger des victoires, mais aussi mesurer, ne serait-ce que grâce aux remontées d'information des collègues sur le terrain, à quel point les urgences sont nombreuses. Aussi au bout d'un certain temps, Cléa quitte Paris et son emploi pour voir et expérimenter autre chose. «*J'ai fait du woofing et ça m'a permis de comprendre que je voulais travailler dehors.*»

Elle revient en Corse où son grand-père s'était installé dans les années soixante et où elle a effectué une partie de sa scolarité. «*Les fleurs ont toujours été dans ma vie. Et un*

jour que j'étais chez ma fleuriste, je me suis étonnée de voir qu'il y avait déjà des hortensias. Elle m'a expliqué qu'ils arrivaient de l'autre bout du monde.» En effet, 85 % des fleurs coupées vendues en France sont importées, des Pays Bas, mais aussi d'Amérique du Sud ou d'Afrique de l'Est ou de pays asiatiques. La production floricole locale, elle, a diminué et sur les quelque 8 000 exploitations spécialisées que comptait la France en 1985, moins de 300 existaient encore en 2023. «*Avant, il y avait plusieurs producteurs de fleurs coupées en Corse, puis leur activité a décliné. Aujourd'hui, les fleurs sont achetées ailleurs.*» Et, souligne Cléa,

« Avant, il y avait plusieurs producteurs de fleurs coupées en Corse, puis leur activité a décliné. Aujourd'hui, les fleurs sont achetées ailleurs. »

les fleurs importées résultent généralement de modes de culture qui impliquent le recours à des traitements au moyen de produits dangereux. «*On part du principe que ce n'est pas dangereux, puisque les fleurs ne sont pas destinées à être mangées. Mais on met souvent le nez dans un bouquet, et à l'occasion, on utilise des fleurs ou des pétales pour décorer un plat. Et puis ces fleurs sont souvent cultivées par des femmes dont les droits ne sont pas respectés. Or lorsqu'on offre des fleurs, c'est pour envoyer un beau message.*» La jeune

femme entreprend donc de creuser le sujet et constate que malgré le déclin de la production française, il existe des fermes qui produisent des fleurs locales avec une exigence de qualité. Elle repart donc afin de préparer un Brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole, une reconversion somme toute cohérente avec son premier métier.

«*Il n'y a pas de formation spécifique pour la floriculture, j'étais donc avec les maraîchers, les producteurs de plantes aromatiques à parfums et médicinales et les arboriculteurs.*» Elle se formera aussi cela dit auprès de floriculteurs, dont Emeline Declerk qui a créé la première ferme florale bio de Bretagne. Et elle entreprend de chercher comment installer son activité en Corse «*où il y a tout ce qu'il faut pour cultiver des fleurs.*». En 2020, elle postule pour intégrer l'espace-test agricole mis en place par la Communauté de communes du Pays ajaccien [Capa] qui permet aux porteurs de projets agricoles de tester, valider et créer leur activité. Mais la culture de fleurs n'entre alors pas dans les critères. Cléa ne se décourage pas pour autant, entre-temps, elle travaille comme fleuriste et prépare une nouvelle candidature. En janvier 2024, elle démarre son activité sur une parcelle de 4 500 m² mise à sa disposition par la Capa et lance Blossom, fiori di Corsica. Elle y cultive actuellement plus d'une centaine de variétés, avec essentiellement des espèces annuelles ou bisannuelles, destinées à la composition de bouquets frais ou de compositions de fleurs séchées qu'elle réalise et commercialise elle-même, sur



« Actuellement, c'est un peu la croix et la bannière pour trouver un terrain entre 5 000 m² et un hectare.

Photo EP • ICN

le marché d'Ajaccio ou via un réseau de boutiques avec lesquelles elle a noué un partenariat. Elle a mis en place un système d'abonnement qui permet de réserver un bouquet de fleurs de saison chaque mois de mars à octobre, sachant, précise-t-elle, qu'il n'implique pas de s'abonner forcément pour huit mois, mais permet de choisir par exemple une saison. « Je me suis rendu compte que beaucoup de gens achetaient des fleurs pour eux et pas forcément pour les offrir à une occasion particulière. » Les retours sont positifs, beaucoup sont par exemple ravis d'avoir des bouquets qui durent plus longtemps que ceux faits avec des fleurs importées. « C'est normal, mes fleurs n'ont pas subi un long transport. Ce sont des fleurs fraîches, cueillies à un stade encore précoce, pas encore ouvertes, pour qu'elles s'épanouissent chez les gens. » Si elle n'a pas encore investi dans un site internet, Cléa Chevalier n'en met pas moins un point d'honneur à communiquer sur son activité mais aussi plus généralement sur l'importance d'une production de fleurs locale et respectueuse de l'environnement, que ce soit via Instagram ou en recevant sur l'exploitation.

Blossom, fiori di Corsica est membre du réseau Les fermes florales bios qui compte plus d'une cinquantaine de membres. « On n'a pas du tout le même fonctionnement que les producteurs conventionnels. Toute la filière est à reconstruire. Le réseau travaille avec des semenciers auxquels on transmet une liste des

espèces ou variétés qu'on aimerait avoir. On travaille aussi en lien avec l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao). On sème en principe des graines bio, en tout cas lorsque c'est possible, mais on peut être autorisés aussi, dans certains cas, à utiliser des graines non bio, à condition qu'elles ne soient pas traitées, sachant que cette autorisation est soumise à une déclaration auprès de l'Inao. Je me sers auprès de différents fournisseurs, en essayant d'acheter principalement français et j'essaie également, quand c'est possible, de faire mon propre stock de graines. » Les semences de plantes annuelles et bisannuelles récoltées sur un plant issu de graines non bio non traitées et cultivé selon la réglementation AB, sur une parcelle bio, seront par la suite bio.

En cette fin mars, sur l'espace-test de Cléa Chevalier, les anémones sont encore là mais s'apprentent à tirer leur révérence. Bientôt, pieds d'alouette, tournesols, scabieuses ou véroniques prendront la suite. Quelques calendulas ont déjà éclos « mais ils ont des tiges trop courtes ». Les renoncules ont aussi démarré, toutefois note Cléa, leur culture en extérieur reste délicate « donc je rêve d'avoir un jour une grande serre, pour l'heure je travaille avec celle que la Capa a mis à ma disposition ». Sur les starting-blocks, les tanaïses qui ont pour vertu d'éloigner les nuisibles mais attirent les pollinisateurs et qui offriront également une belle floraison de pompons jaunes. Outre les fleurs destinées aux bouquets

frais, il y a celles qui serviront à réaliser des compositions séchées, avec par exemple les pavots, qu'il est inutile d'espérer cueillir frais mais dont les capsules sont très décoratives, comme celles de la nigelle qui donnera par ailleurs de jolies fleurs en étoile, bleues, blanches ou roses. « J'ai tenté de semer de la monnaie du pape aussi, mais il fait trop chaud. Là, je fais un essai sur des roses trémières doubles. Il y a beaucoup d'expérimentation et d'essais, qui parfois n'aboutissent pas, c'est comme ça qu'on progresse. Mais dans l'ensemble, je suis contente. » L'irrigation se fait par goutte-à-goutte « pour bien cibler l'arrosage au pied et économiser l'eau ».

Par la suite, Cléa souhaite cultiver des roses ou des hortensias. « Cela dit, produire des vivaces, ça suppose du long terme et d'avoir son propre terrain, or je devrai bientôt quitter l'espace-test pour m'installer. Mais pour l'instant, j'ai peu de visibilité, s'installer peut prendre des années et le revenu ne sera pas mirobolant, je le sais. Le problème, c'est qu'actuellement, c'est un peu la croix et la bannière pour trouver un terrain entre 5 000 m² et un hectare. C'est merveilleux d'avoir pu bénéficier de cet espace-test. Après avoir pu montrer qu'on peut recommencer à produire des fleurs, qu'il y a une demande et un débouché, ce serait vraiment triste de tout devoir arrêter faute d'un terrain. Mais au moins, j'aurais essayé. »

■ Elisabeth MILLELIRI

Municipales

« Nous avons gagné ce soir »



Au vu des réactions affichées par les divers partis à l'issue de ces municipales 2026, on a un peu le sentiment de visionner les archives de l'INA et plus particulièrement celles d'une émission dominicale lancée à la fin des années 1970, L'école des fans. Cette compétition d'enfants volontiers turbulents s'achevait invariablement par un «*Tout le monde a gagné!*», quelles qu'aient pu être les performances ou contreperformances et les écarts de conduite des jeunes concurrents. Cinquante ans plus tard, des adultes aux manières qui laissent souvent à désirer s'autocongratulent, se décernent des satisfecit et revendiquent la victoire de leur camp. Le RN se crédite d'une percée remarquable et souligne compter quatre fois plus de conseillers municipaux que par le passé, mais passe rapidement sur son échec à Marseille, Toulon ou Nîmes et plus globalement son incapacité à conquérir des grandes communes -à l'exception notable de Perpignan- ou son échec total à Paris. Satisfaction affichée également pour LFI qui certes a remporté Roubaix, Saint-Denis ou Le Tampon, a pu prendre pied dans plusieurs conseils municipaux mais a également eu son lot de revers et n'a pas été en mesure de démontrer que son apport pouvait immanquablement offrir une issue favorable à la gauche. Ses alliances avec le PS ou les écologistes ont été tantôt payantes comme à Lyon ou Nantes tantôt vaines comme à Brest, Toulouse ou Strasbourg; sans être le repoussoir absolu que décrivaient certains, le parti de Jean-Luc Mélenchon n'a pas non plus démontré qu'il constituait l'indispensable clé des victoires de la gauche. Pour autant, l'échec de certaines alliances avec

À en juger par la satisfaction affichée par les divers partis politiques au soir du deuxième tour des municipales, on gagnerait à organiser plus souvent des municipales pour doper le moral sinon de tous les Français, du moins de leurs femmes et hommes politiques. Que l'abstention grandissante ne semble guère préoccuper.

LFI a visiblement suffi à faire la joie du leader de Place Publique, Raphaël Glucksmann, dont le parti a perdu l'unique mairie conquise par le passé. Pour la droite et le centre, traditionnellement bien implantés, le résultat est mitigé. Des villes ont été remportées ou conservées dès le premier tour, François Baroin s'est maintenu à Troyes, Julien Bony a conquis Clermont-Ferrand, mais Rachida Dati échoue lamentablement à Paris, François Bayrou perd *in fine* Pau et Martine Vassal a été laminée à Marseille. Quant à Renaissance, s'il s'est imposé à Annecy et Bordeaux, il remporte moins de victoire que la droite, mais Gabriel Attal s'est dit content et c'est sans doute là l'essentiel. Enfin, le parti animaliste se réjouit d'envoyer 27 conseillers municipaux dans 26 communes. En somme pour faire des heureux en France, la recette est peut-être simple: il faudrait organiser des élections plus souvent. Reste que la participation a été bien faible, cette fois encore, avec une moyenne de 57,38 %, avec des taux de votants inférieurs à 50 % dans des

villes telles que Perpignan [47,74 %] ou Sartrouville [46,81 %]. Une démotivation sans précédent qui est de nature à inquiéter et relativiser les «cocorico» des uns et des autres.

UNE NOUVELLE FOIS, la Corse s'est démarquée par une plus forte mobilisation de son corps électoral, avec un taux global de participation de plus de 68 %, qui frôlait même les 70 % en Haute-Corse. À Sartène où la participation a dépassé les 90 %, Paul-Félix Benedetti, arrivé deuxième au premier tour, est parvenu à renverser la situation et à battre Christophe Mondoloni en s'assurant 553 voix supplémentaires, soit plus du double des voix gagnées entre les deux tours par son adversaire. À Bastia, avec 68,52 % de votants, Gilles Simeoni s'est imposé de peu [431 voix] face à Julien Morganti, malgré l'alliance de celui-ci avec Jean-Martin Mondoloni, tandis que Nicolas Battini, soutenu par le RN a perdu 249 voix entre les deux tours mais a décroché malgré tout trois sièges au conseil municipal. À Ajaccio, avec une participation en hausse de près de trois points, la prime au sortant a fonctionné pour Stéphane Sbraggia réélu face à Jean-Paul Carolaggi sans pour autant lui avoir infligé une défaite cuisante avec un écart de 5,66 points. Le candidat du RN François Filoni enregistre pour sa part une perte de plus de 1300 voix par rapport au premier tour et obtient lui aussi trois sièges. Ainsi, quoique réelle, la progression du RN reste pour l'heure contenue en Corse qui se signale également comme une des très rares régions où, au final, aucune commune n'est tombée dans l'escarcelle de l'extrême-droite. ■ **AN**

**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01



**Maître Pierre-Marie
ACQUAVIVA**

**Avocat à la Cour
Immeuble l'Eden**

22, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.21.24

Fax : 04.95.32.39.63

pierre-marie.acquaviva@avocat.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE :
PUNTA'ARTICA

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL SOCIAL : 500 euros
SIEGE SOCIAL : Casa Rondella, 20224 Albertacce,

OBJET SOCIAL : L'engraissement d'animaux à viande, l'achat d'animaux vifs, la découpe, la transformation et la commercialisation de viande et de produits carnés sous toutes les formes existantes (animaux vivants, carcasses, viandes découpées, produits, élaborés) ainsi que la production, la plantation et la vente de tous produits liés à l'activité agricole.

DUREE : 99 années
PRESIDENCE et DIRECTION GENERALE : Monsieur André, Robert ALBERTINI né le 9 juin 1995 à BASTIA, demeurant Casa Rondella, 20224 Albertacce

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

Fait à Bastia, le 18 mars 2026.

N° 02



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société SAS L'ATRACHJATA, au capital de 1500 €.

Siège : 100, Avenue Saint Alexandre Sauli, 20270 Aléria.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'exercice de toutes activités concernant l'industrie du tourisme.

La création et l'exploitation de tous fonds de commerce d'hôtellerie et restauration.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1500 €.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont cessibles sous réserve d'agrément dans tous les cas.

Présidente : Madame Laetitia, Paulette, Jocelyne GASSELIN-SALMON, demeurant 3965, Vaccaja, 20270 Aléria.

Directrice générale : Madame Lisa DOMINICI, demeurant Lieu-Dit Lustincone, 20270 Aléria.

N° 03

A. MUZI PARTICIPATIONS

Société Civile

Au capital de 261.800 euros

Siège social : Lieu-dit Conca Bottaccina, 20129 Bastelicaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 10 décembre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :

A. MUZI PARTICIPATIONS

Siège social : Lieu-dit Conca, Bottaccina, 20129 Bastelicaccia

Objet social : L'acquisition, la vente, et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, participations dans toute société civile, agricole, commerciale ou industrielle. L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 261.800 euros, constitué à concurrence de 50 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 261.750 euros au moyen de l'apport par Monsieur Alexandre, Alain MUZI : de 50 actions, composant le capital de la société AJACCIO BATTERIES, 150 actions, composant le capital de la société BASTIA BATTERIES, de 250 parts sociales, composant le capital de la société AJ CORSE.

Gérance : Monsieur Alexandre, Alain MUZI, demeurant Lieu-dit Conca - Bottaccina - 20129 Bastelicaccia,

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/03/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAN PAT

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion, la location (nue ou meublée à titre exceptionnel), la mise à disposition des associés et l'exploitation par tous moyens de tous biens et droits immobiliers ; L'acquisition de terrains, leur exploitation et leur mise en valeur, notamment par l'édification de constructions, l'aménagement, la transformation, la rénovation et la réhabilitation de tous immeubles ; Éventuellement et exceptionnellement, la vente des immeubles sociaux, à condition que cette opération ne modifie pas le caractère civil de la société ; La prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 30, Lotissement Castello Rosso, 20166 Pietrosella.

Capital : 100 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. MANENTI Jean-Jérôme, Baptiste, demeurant 30, Lot Castello Rosso, 20166 Pietrosella.

Clause d'agrément : Toute cession à un tiers nécessite un agrément des associés.

Immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 05

**AIRPORT CARPARK
CONCIERGERIE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2.102.100 euros

Siège social : 628, Strada di Mariana

Lieu-dit Poretta - AI 59

20290 Lucciana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 mars 2026 à LUCCIANA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

AIRPORT CARPARK CONCIERGERIE

Siège : 628, Strada di Mariana - Lieu-dit Poretta - AI 59 - 20290 Lucciana

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.102.100 euros

Objet : Conciergerie Garage, Prestation de stockage de tous véhicules (autos, motos, vélos, bateaux, jet-skis..) Nettoyage, maintien de charge, couverture sous housse de protection, mise en route, recharge pour les véhicules électriques.

Transport de tous véhicules, Location de tous véhicules avec ou sans chauffeur (autos, motos, vélos, tricycles, bateaux, jet skis, aéronefs..).

Achat, vente de tous véhicules.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Ornella FILIPPI, demeurant à Lucciana [20290] - Villa Les Asphodèles - Lieu-dit Lamajone. Née à BASTIA [20200] le 19 juin 1996.

Directeurs Généraux : Monsieur Eric FILIPPI, demeurant à Lucciana [20290] - Villa Les Asphodèles - Lieu-dit Lamajone. Né à BASTIA [20200] le 1er février 1967 ; Monsieur François FILIPPI, demeurant à Lucciana [20290] - Villa Les Asphodèles - Lieu-dit Lamajone. Né à BASTIA [20200] le 13 mars 1998.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 03/03/2026, constitution de la Société par Actions Simplifiée :

Dénomination sociale :

AURA NETWORKS

Capital social : 1000 euros

Siège social : Port de Toga A Vela - 20200 Bastia

Objet : Réparation d'ordinateurs et d'équipement périphérique. Installations de systèmes informatiques.

Président : Société PERSEUS, société par actions simplifiée, Port de Toga, A Vela, 20200 Bastia 899926588 RCS BASTIA. Représentée par son Président, Monsieur Fabri Joseph.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Le droit attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Clauses d'agrément (le cas échéant) et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Pas de clause d'agrément

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à COTI-CHIAVARI [20138], le 11/03/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : TARAVESA

Siège social : A Culetta - Lieu-dit Figoni - Route de Capo di Muro - 20138 Coti-Chiavari

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet. Éventuellement la mise à disposition à titre gratuit à un (ou plusieurs) associé(s) de tout ou partie des immeubles dont la Société est propriétaire ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.500,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Jean-Laurent, Etienne LEONI demeurant A Culetta - Lieu-dit Figoni - Route de Capo di Muro - 20138 Coti-Chiavari

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
**PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**

SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 27/01/2026, il a été constituée une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PAPAGAYO

Objet social : Snack, bar, restauration.

Siège social : Chez Nuance - Avenue Christophe Colomb - 20260 Calvi.

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia.

Président : Madame Nadège GENUINI demeurant Route de Santore - 20260 Calvi.

MODIFICATION GERANT

N° 09

VERSO

SARL au capital de 1000 Euros
Siege social : 8, Rue du Palais
20169 Bonifacio
RCS Ajaccio 941 108 789

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une décision du 31 DECEMBRE 2025,

- Monsieur Marc-Antoine ANDREANI, demeurant 8, rue du Palais, 20169 BONIFACIO, a été nommé en qualité de Gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Dominique ANDREANI, démissionnaire. Modification sera faite au greffe d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 10

JPNS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 600.000 euros
Siège social : 76, Strada Di U Paccialu
20146 Sotta-929043909 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 18 MARS 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée JPNS a décidé de transférer le siège social du 76, STRADA DI U PACCIALU, 20146 SOTTA au 3, RUE JACQUES FAGGIANELLI, 20200 BASTIA à compter du 1/04/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 929 043 909 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Président : Madame Nathalie VIDONI, demeurant 11, rue Jean Jaures, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis, La Présidente.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 11

BOTTI MARINE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 €
ZI Murtone - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 838 020 618

AVIS DE PUBLICITE DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2022

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2022, il a été décidé d'augmenter le capital social de 1000 euros à 53.000 euros soit 100 actions de 530 euros. L'article 7 a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention, Le Président.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 12

N° PC : 2026RJ0042

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la société ALCHIMIE SAS, Alistro, 20230 SAN-GIULIANO. Rachat et vente au détail de vêtements, prêt à porter, chaussures et accessoires. 890 436 827 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 13

N° PC : 2026RJ0044

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/03/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société ALC SAS, 3, cours Paoli, 20250 CORTE. Vente de produits alimentaires, de produits de cuisine et de décoration. 848 797 544 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 26/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 14

N° PC : 2026RJ0045

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/03/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société NOBODY FILMS SAS, chemin de Grotzalda, 20260 CALVI. Production audiovisuelle, réalisation de vidéos promotionnelles pour les professionnels, réalisation de films documentaires, réalisation de clips musicaux pour les artistes, réalisation de vidéos publicitaires de marques, accompagnement en communication pour les professionnels. 830 096 202 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 15

N° PC : 2026RJ0046

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/03/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société L'EAU A LA BOUCHE SAS, route de Calvi, 20220 L'ILE-ROUSSE. Services de restauration, de traiteur, cuisine à domicile, cours de cuisine, organisation d'événements ; Conditionnement et vente de produits alimentaires en direct et à distance. Achat, souscrip-

tion, détention, gestion, cession, ou apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés, et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, financières, se rattachant, directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tout autre objets similaire. 911 694 214 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 16

N° PC : 2026RJ0047

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/03/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société S.A.S. CCJ SAS, résidence Casa Alegra, Lieu-Dit Les Collines, 20260 CALVI. Maçonnerie, premier et second oeuvre du bâtiment, peinture, plâtrerie, placoplâtre. 844 084 137 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 17

N° PC : 2026RJ0048

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/03/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société Housemaids Company SAS, 15, lotissement Maddalena, 20215 VESCOVATO. Le nettoyage courant et le traitement de surfaces de tous types de bâtiments tels que : bureaux, maisons ou appartements, usines, magasins, bâtiments publics, autres locaux à usage commercial et professionnel ; le nettoyage courant et le traitement de surfaces de tous types de meubles, objets, antiquités. 934 477 936 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 18/11/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 18

N° PC : 2025RJ0198

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/03/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société CASA CONCEPT AGENCEMENT SAS, résidence Revino, Bâtiment A1, 1187, Avenue de Borgo, 20290 BORGIO. La vente et la pose de tout type menuiseries aluminium, pvc ainsi que les produits et accessoire se rapportant à l'équipement de la maison, l'entretien, la réparation, l'exécution de toutes prestations de services. 812 247 476 RCS Bastia 812 247 476 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guil-

laume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 11/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 19

N° PC : 2026RJ0043

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société AMORIM CORSE CONSTRUCTIONS SAS, lieu-dit Purretti, Résidence Sampieru Corsu, Bâtiment A, 20600 BASTIA. 905 276 986 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 20

N° PC : 2025RJ0162

Jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA en date du 17/03/2026 arrêtant le plan de cession de la SOCIETE CORSE DE DISTRIBUTION, sis Route Nationale 193, 20600 FURIANI. Immatriculée au RCS de Bastia sous le n°394 657 577. Selon les conditions exposées conformément à l'offre de reprise améliorée de Mme Nathalie BENZONI et M. Sébastien MAGE, au travers de la société SC COME [SAS] avec faculté de substitution.

N° 21

N° PC : 2025RJ0050

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/03/2026 prononçant l'homologation du plan de Madame GIUSTINIANI Sabrina née BARTOLI, sis 20230 PIETRA-DIVERDE. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 22

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 mars 2026, Madame Sandra GIOVANNETTI, demeurant U Lustincone, 20253 PATRIMONIO.

A donné en location-gérance à : Monsieur Jean-Charles MARRONE, demeurant 1060, route de la Baulé, 44350 GUÉRANDE. Une branche d'activité de fonds de commerce hôtel-restaurant, correspondant exclusivement à l'activité de restauration avec licence de 1ère catégorie, sise U Lustincone, 20253 PATRIMONIO. À l'exclusion de l'activité hôtelière, demeurant exploitée par le bailleur, Pour une durée déterminée allant du 15 avril 2026 au 15 octobre 2026, sans possibilité de renouvellement.

Pour avis,



04 95 32 04 40



SAS ALAIN SPADONI & ASSOCIÉS,
Notaires A Ajaccio (Corse-Du-Sud),
CODE CRPCEN 20004,
3, Avenue Eugene Macchini
Immeuble « Le Regent »

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la SAS "Alain SPADONI & Associés, Notaires", le 16 mars 2026, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 24/03/2026 Référence 2026 N 00172, la SNC CASALTA ET COMPAGNIE au capital de 222106,44 €, siège à GROSSETO-PRUGNA [20166], lieu-dit Pisciatello - Porticcio, SIREN 322270232 et RCS AJACCIO, a donné en location-gérance à la SAS AVS RESORT, au capital de 15000 €, siège à Grosseto-Prugna [20166], boulevard Marie Jeanne Bozzi, Camping Benista, SIREN 101568517 et RCS AJACCIO, un fonds de commerce de camping caravaning, restauration, snack, bar, sis et exploité à GROSSETO-PRUGNA [20166], lieu-dit Pisciatello - Porticcio. Pour une durée de huit ans, à compter du 1er mars 2026, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis, Le notaire.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 24

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les actionnaires de la société « PER-RINO BTP », réunis en audioconférence en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/02/2026 ont adopté les modifications des statuts :

* Article 3 : Objet social : il est ajouté la mention : les travaux de transformation, la location, l'exploitation de tout droit et bien foncier ou immobilier » ; le reste de l'article est sans changement

* Article 14 § 2 : la mention selon laquelle les « cessions et transmissions d'actions au profit de toutes personnes physique ou morale non-actionnaire est libre et s'opèrent sans agrément » est remplacée par « devra être préalablement agréée par un minimum de 50 % des parts de capital ».

* Article 17 et 17-1 : toutes mentions relatives au « comité stratégique » sont supprimées.

* Article 17-2 : la totalité de cet article relatif au « Comité stratégique » est supprimée.

* Article 17-3.2 : la mention relative au Comité stratégique est supprimée.

* Article 18 : aux 1er et 3ème paragraphe, les mentions relatives au Comité stratégique sont supprimées.

* Article 21 : les mentions relatives au Comité stratégique aux § 1, 2, 3 et 6 sont supprimées.

* Article 21-2 : la mention « L'assemblée est convoquée par le Président quinze [15] jours au moins avant la réunion » est remplacée par « L'assemblée est convoquée par le Président sept [7] jours au moins avant la réunion »

* Article 22.1 : la mention « les décisions suivantes sont prises à l'unanimité » est remplacée par « les décisions suivantes sont prises à la majorité de 75 % des actions ».

* Article 25 : aux 4ème et 9ème paragraphes les mentions relatives au Comité stratégique sont supprimées.

Les actionnaires ont pris acte de la démission de M. François PERRINO de ses fonctions de Président, et décident de nommer la société « APH », aux fonctions de Président, sans limitation de durée, ce qu'elle accepte.

OCCASIONS EN VEHICULES LOISIRS
Société par Actions Simplifiées
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 35, Rue d'Hauteville
75010 Paris-RCS 451 438 931

Suivant délibération de l'associé unique du 13 mars 2026, il a été décidé de modifier la dénomination et l'objet social comme suit : Article 2 - Dénomination La dénomination de la société est :

OCCASIONS EN VEHICULES LOISIRS.
Sigle : « O.V.L. ».

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S. » et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 3 - Objet social

La société a pour objet en France et dans tous les pays :

- Achat et revente de véhicules, neuf ou usagés.

- Toute autre activité ou prise de participation permettant de contribuer au présent objet.

Il a été décidé le transfert du siège social au 35, Rue d'Hauteville - 75010 PARIS qui était situé au 1, Rue Paul Colonna d'Istria - 20090 AJACCIO.

Pour avis, La Présidence.

N° 26

ACQUAVIVA JEAN JOSEPH CHARCUTERIE U NIOLU
EURL au capital de 110.000 €
Siège social : Avenue de La Scala
20224 Calacuccia
753 214 097 RCS Bastia

Par décision de l'associé unique du 24/02/2026, il a été décidé de changer la dénomination sociale qui devient A SPORTA, à compter du 24/02/2026. Modification au RCS de Bastia.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 27

GENERATION DURABLE PRODUCTIONS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 16.000 euros
Siège social :
244, Lotissement Le Bevinco
20620 Biguglia
502 731 904 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Clément TOMASINI, demeurant 12, rue Saint Expéry, 01100 OYONNAX, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 244, Lotissement Le Bevinco, 20620 BIGUGLIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

TECHNIBIO
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social :
Chez Mr CARDOSI Jean André
Lotissement du Phare
20230 San-Giuliano
Siège de liquidation :
Chez Mr CARDOSI Jean André
Lotissement du Phare
20230 San-Giuliano
839352614 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 février 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr CARDOSI Jean André, demeurant Chez Mr CARDOSI Jean André, Lotissement du Phare, 20230 SAN-GIULIANO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Chez Mr CARDOSI Jean André, Lotissement du Phare, 20230 SAN-GIULIANO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article 5 des statuts relatifs à la durée de la Société a été modifié en conséquence.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Bastia de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 29

VAREON
Expert-Comptable à Ajaccio
ALBA SERENA
Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 16.210 euros
Siège social :
Grosseto-Prugna 20166
Les Couchants, Villa 85, Porticcio
Siège de liquidation :
7, rue Maréchal Ornano
20000 Ajaccio
490 386 182 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 12.12.2025 au 7, rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Marie France SALICETI, demeurant 7, rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

SARL PUBLI 2B
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : RN 193, Montesoro
20600 Bastia
Siège de liquidation :
RN 193, Montesoro, 20600 Bastia
402 309 983 RCS Bastia

L'A.G.E. réunie le 29/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Vincent CORRIERI, demeurant Résidence E Turette, Bât. B, Saint Antoine, 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé RN 193, Montesoro, 20600 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL

N° 31

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître FOUQUET-ANTONIOTTI Corinne, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée "Patrick FOUQUET, Béatrice DOMINICI, Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI et Martine MASSONI-LIEUTAUD" titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à VILLE DE PIETRABUGNO (Haute-Corse), Toga, Immeuble "Le Napoléon", CRPCEN 20033, le 16 mars 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple entre : Monsieur César ZUCCONI, retraité, et Madame Carole Thérèse Elise PETRONI, commerçante, demeurant ensemble à VILLE-DI-PIETRABUGNO [20200], 75, Chemin Santo. Monsieur est né à BASTIA [20200] le 21 août 1956, Madame est née à BASTIA [20200] le 23 avril 1963.

Mariés à la mairie de TOMINO [20248] le 5 septembre 2010 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.



04 95 32 89 92



N° 32

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Création, animation, accompagnement et formation du Pôle Recherche Petite Enfance, 2026-2028, à destination de tous les personnels de la petite enfance.

Numéro de référence : 2026-DGAS-0057

Date limite de remise des offres : 21 avril 2026 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 mars 2026.

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

M. Gilles SIMEONI - Président
Hotel consulaire
1 rue Adolphe Landry
20293 Bastia
Tél : 04 95 54 44 44
SIRET 99902196700016

Référence acheteur : EPIC/DPC2A/2026-014

L'avis implique un marché public

Objet : Prestations de mise à disposition de matériels de manutention/levage et de transport avec Chauffeur - Port de Commerce d'Ajaccio et Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi
Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : Oui

Lot N° 1 - Port de Commerce d'Ajaccio Manutention logistique

Lot N° 2 - Port de Commerce d'Ajaccio Levage et Transport

Lot N° 3 - Port de Commerce d'Ajaccio Manutention Portuaire

Lot N° 4 - Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi Manutention logistique

Lot N° 5 - Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi Levage et Transport

Critères d'attribution :

Lot n° 1 : Port de Commerce d'Ajaccio Manutention logistique

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique
60% Prix

Lot n° 2 : Port de Commerce d'Ajaccio Levage et Transport

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique
60% Prix

Lot n° 3 : Port de Commerce d'Ajaccio Manutention Portuaire

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique
60% Prix

Lot n° 4 : Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi Manutention logistique

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique
60% Prix

Lot n° 5 : Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi Levage et Transport

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique
60% Prix

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 13/04/26 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 05/03/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>



N° 34

Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse

Route du Stade - Lieu-dit Petraolo - 20215 Vescovato

SIRET : 310 622 907 00049

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement de représentant permanent :

Remplacement de Mr Simon Pierre FAZI demeurant Saint Antoine - 20240 GHISONACCIA, administrateur pour la Cave Coopérative Saint Antoine - Strada di U Pinone - 20240 GHISONACCIA, par Mr Andria MONDANGE demeurant Saint Antoine - 20240 GHISONACCIA.

Vescovato, Le 24 Mars 2026.

N° 35

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : DEVOIEMENT DN 600 MM BARRAGE E COTULE

Référence acheteur : 2026-029-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : COMMUNE DE SPELONCATO
20226 SPELONCATO

Durée : 4 mois.

Classification CPV :

Principale : 45231110 - Travaux de pose de conduites

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères : Renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Non

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur technique
5% Performances en matière de protection de l'environnement
45% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

marchespublics@oehc.corsica

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :

Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 24/04/26 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Envoi à la publication le : 24/03/26.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 36

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRÉSENTÉE
PAR LA SOCIÉTÉ « BRASSERIE PIETRA »
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FURIANI**

NATURE DE L'INSTALLATION : Intégration des sociétés « CIB » et « SOCOBO » au sein de la société « Brasserie Pietra » et création d'un méthaniseur sur le territoire de la commune de Furiani.

Ce projet relève des rubriques 2220-2-a et 2910-A-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

PÉRIODE DURANT LAQUELLE LE DOSSIER POURRA ÊTRE CONSULTÉ :

* Du lundi 13 avril 2026 au lundi 11 mai 2026 inclus.

LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

* Mairies de Furiani et de Bastia

JOURS ET HEURES OÙ LE PUBLIC POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER :

Mairie de Furiani : Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Mairie de Bastia : Du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Aux jours et heures indiqués ci-dessus, le public pourra formuler ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairies de Furiani et de Bastia.

Les observations relatives à cette demande pourront aussi être adressées à la direction départementale des territoires, service juridique et coordination, unité de coordination, 8, boulevard Benoîte Danesi, CS 60008, 20411 Bastia cedex 9, ou par voie électronique (ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), avant l'expiration du délai de consultation.

Toutes les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de la société « Brasserie Pietra », Route de la Marana, 20600 FURIANI (téléphone : 04 95 33 52 86 /mail : c.rocchi@cib.corsica).

La décision qui interviendra à l'issue de la consultation sera soit un enregistrement, assorti éventuellement de prescriptions particulières complétant, renforçant ou aménageant les prescriptions générales fixées par le ministre en charge des installations classées, soit un refus. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, cette décision.

Le présent avis et l'ensemble du dossier sont consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Consultations-publiques>).

DERNIERES MINUTES

N° 37



CABINET LEONELLI Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 12 mars 2026, enregistré à BASTIA le 17 mars 2026, dossier 2026 00004664, référence 2B04P31 2026 A 00278, Monsieur Michel, Victor PIETROTTI et Madame Vanessa EMMANUELLI demeurant ensemble à BASTIA [20200], Route supérieure de Cardo, Villa Pierlene, ont cédé à la SARL « LASEM », au capital de 400,00 €, dont le siège social est à BASTIA [20200], 5, Rue Saint Angelo, immatriculée au R.C.S de BASTIA sous le numéro 840 288 930, un fonds de commerce de bar à patates [petite restauration], épicerie fine à l enseigne « A LOGHJA », sis à BASTIA [20200], 4, Cours Henri Pierangeli, moyennant le prix de 300.000 €, payable comptant, s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour : 246.500,00 €

- Aux éléments corporels pour : 53.500,00 €

Ensemble : 300.000,00 €
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 15 mars 2026.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 38

AUREA CAPITAL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Ld Canutta
20217 Saint-Florent

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans l'informateur Corse du 20 mars 2026, concernant la société SAS AUREA CAPITAL, Ld Canutta, 20217, Saint-Florent. Il y a lieu de lire : 16 Mars 2026, Et non pas : 26 Février 2026.

N° 39

SCI LES GRES

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège sociale : 214, Marina Di Fiori
Route de Salvati, 20137 Porto-Vecchio
408 785 426 RCS Ajaccio

Suivant Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2026, Il a été décidé de transférer le siège social à ZONZA [20144], Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 145, Falata Di Pozzu Nero à compter du 14 février 2026. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 40

ALTAGNA LEASING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Résidence les Calanques
Route des Iles Sanguinaires
20000 Ajaccio-892159542 RCS Ajaccio

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

En date du 31/12/2025, la Société ARIA PARTICIPATION, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 145, avenue Clément ADER, 34170 CASTELNAU LE LEZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 892 022 971, a décidé, en sa qualité d'associée unique de la SAS ALTAGNA LEASING, la dissolution sans liquidation de la société ALTAGNA LEASING, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé Résidence les Calanques - Route des îles sanguinaires - 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 892 159 542, conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil.

Cette dissolution entraînera la transmission universelle du patrimoine de la société dissoute à la société associée unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Les créanciers de la société dissoute peuvent former opposition à cette dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de commerce d'AJACCIO. La dissolution prendra effet à l'issue du délai d'opposition des créanciers. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 41

TERRA D'ORO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Route de Palombaggia
Folacca, 20137 Porto-Vecchio
914 869 656 RCS Ajaccio

Suivant décision du 30/09/2023, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Présidente.

N° 42

SCI LILU

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège social : Taravo, 20113 Olmeto
437 649 593 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 23 février 2026.

Madame Lisa, Nicole, Yvette OLIVIERI, 67, Avenue Benjamin DELESSERT, 13010 MARSEILLE, a été nommée en qualité de Cogérante à compter du 23 février 2026, pour une durée illimitée. Madame Béatrice, Jacqueline, Dominique COLONNA, Résidence Parc Impénal, Le Chambord A5, 20000 AJACCIO, conserve ses fonctions de Gérante en titre. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 43

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 01 Mars 2016,

Madame Joséphine ORSATELLI, en son vivant retraitée, demeurant à BASTIA [20200], résidence Pierre BOCOGLANO, l'Annonciade. Née à PIETRACORBARA [20233], le 14 septembre 1927.

Veuve de Monsieur Pierre MALFATTI et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à BASTIA [20200] (FRANCE), le 28 octobre 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI de CARAFFA, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA [Haute-Corse], 1, rue Luigi Giafferi, le 25 novembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thomas LEANDRI, Notaire à BASTIA, référence CRPCEN : 20025, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du contrôle de la saisine du légataire universel. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 44

AVIS

N° PC : 2026EX0003 [Greffe TC Créteil] Jugement du tribunal de commerce DE CRETEIL en date du 18/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société TEELT SAS, sis 2, Cours Pierangeli, 20200 BASTIA. 834 712 473 RCS Bastia. Date de cessation des paiements le 31/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes d'une assemblée générale, à Saint-Florent du 4 février 2026, l'associé unique de la société ALBERTI CORPORATION, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 5000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 911 002 772, a décidé l'augmentation du capital par apport en nature de 770.000 euros par l'élévation du montant nominal de chacune des actions composant le capital social. Il a été constaté le même jour la réalisation de l'augmentation et la modification de l'article 7 des statuts. Le capital social de la société était de 5000 Euros, suite de l'augmentation il est désormais fixé à 775.000 Euros.

Pour avis,
Le Président.

N° 46

SARL MAGURNO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé fait, à Bastia (Haute-Corse), le 12 janvier 2026, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée
CAPITAL : 3000,00 € [TROIS MILLE EUROS]

DENOMINATION : SARL MAGURNO
SIEGE SOCIAL : 30, Rue François LOTA, ZI Bastia Furiani, 20600 BASTIA

OBJET : La Société a pour objet l'exploitation directe ou indirecte, notamment par voie de location-gérance, de fonds de commerce de débit de boissons 4eme catégorie, snack, vente de jeux confiés par la française des jeux et PMU La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

GERANCE : Monsieur MAGURNO Jean-Marie, Dominique, Bastien, demeurant Bacajola, 20215 VESCOVATO.

Pour avis, Le Gérant,

N° 47

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 12 mars 2026, enregistré à BASTIA le 17 mars 2026, dossier 2026 00004664, référence 2B04P31 2026 A 00278, la SARL «MAFLAC», au capital de 5.000 €, dont le siège social est à BIGUGLIA [20620] 380, Carrughju di u levante, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 518 919 675, a cédé à la SARL «LASEM», au capital de 400,00 €, dont le siège social est à BASTIA [20200] 5, Rue Saint Angelo, immatriculée au R.C.S de BASTIA sous le numéro 840 288 930, un fonds de commerce de sandwicherie, boissons chaudes & froides, boissons non alcoolisées, frites, pâtisseries [licence petite restauration] sis à BASTIA [20200], 4, Cours Henri Pierangeli, moyennant le prix de 43.000,00 €, s'appliquant exclusivement aux éléments incorporels.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 15 mars 2026.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Ugo IMPERIALI domicilié à BASTIA [20200], 39, Boulevard Paoli, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.





La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

STRAUNATU (La route ou le torrent? Ne pas se mouiller!)

Il s'agit bien d'information géographique et non pas d'information linguistique car le portail recense les toponymes sous plusieurs formes qui correspondent souvent à la transcription écrite « officielle » de formes orales parfois difficiles à interpréter. La question de la transcription [orto] graphique peut être particulièrement épineuse quand le scripteur est amené à restituer une consonne intervocalique supposée mais mal perçue, amuïe ou inexistante. On évoquera ici le cas du toponyme Traunatu « raviné » [formé sur le radical Tragon- ou Travon-], la recherche dans le géoportail donne 3 résultats : « Traunatu ou Dent d'Asco, 20276 Asco; Crête Traunatu, 20276 Asco; Travunatu, 20226 Speloncato ». Dans certains cas, la forme et donc l'étymon sont difficilement identifiables. C'est le cas du type Straunatu [lieu-dit de Ficaghja], non relevé par l'IGN, et qu'on pourrait transcrire Stradunatu selon l'indication d'un informateur local qui y voit la base *stradone* de *strada* « route ». Cependant on peut aussi penser à la base *tragone* ou *travone* « vallée encaissée, gorge, ravin » où la consonne intervocalique est notée <g> ou <d>: restituer à l'écrit une ou l'autre de ces consonnes [Stradunatu, Stragunatu, Stravunatu] c'est en même temps faire un choix et donc prendre le risque d'une fausse étymologie. On sait que la solution de l'orthographe « flottante » n'est pas très populaire, et la tendance est plutôt au choix et à la restitution même forcée des consonnes ou voyelles « escamotées » à l'oral. Pourtant c'est parfois la seule solution si l'on veut éviter les bévues. Les linguistes sont aussi exposés à ce genre de situation lorsqu'ils ont à transcrire un son mal identifié, pour lequel ils utilisent souvent la solution provisoire ou l'expédient du « phonème de jointure » [noté [+]; qui peut correspondre à un « phonème zéro » [[∅]; cf L. Canepari 1979]. T. Scheer unice.fr] a relevé les difficultés des descriptions structuralistes de l'allemand notamment, et évoqué certaines caractéristiques du « phonème de jointure » qui rappellent ce que nous avons appelé les

« Le Géoportail, portail national de la connaissance du territoire mis en œuvre par l'IGN, a pour vocation de faciliter l'accès à l'information géographique de référence » (geoportail.gouv.fr).

« consonnes évanescences » du corse: une réalisation perçue comme « une pause de courte durée » ou comme un « phonème zéro ».

FLUCTUAT NEC MERGITUR: PERICOLOSO SPORGERSI. Transposée dans le domaine de l'orthographe corse pour la transcription de consonnes « évanescences », la solution consiste-

rait à écrire *straunatu* pour éviter d'insérer une consonne indéterminée qui pour le toponyme cité pourrait être par exemple <d>, <g>, ou <v>. Si l'on a absolument horreur du vide, on penchera en cas de doute pour <v> qui est le seul graphème susceptible d'une réalisation proche de zéro dans toutes les variétés corses, ce qui n'est pas le cas pour /b/, /d/, /g/, /l/, [voire /n/]: dans certaines variétés les formes faibles de ces consonnes sont proches de leur correspondant fort. Sans qu'il s'agisse d'une panacée, le « principe de précaution » consistera en cas de doute, et pour tout locuteur corse en l'état actuel de la codification linguistique, à adopter une graphie la plus proche possible de sa prononciation: *Straunatu* permet de ne pas choisir entre *stradunatu* ou *stravunatu* etc. Le principe vaut aussi bien pour les cas où l'analyse d'une forme n'est pas évidente, et que l'on hésite entre la graphie en plusieurs mots ou en un seul. Dans l'usage moderne – fluctuant – la scission de *appena* « un peu » en deux parties [à *pena*] ne rend pas le mot plus transparent, de même pour les formes monosyllabiques *ch'è* « que », *s'è* « si » [déjà graphiquement accentuées comme le veut la « prédétermination consonantique »]: les graphies *ch'è*, *s'è* relèvent plutôt du « principe de complication ». La prudence est d'autant plus de mise dans la graphie des toponymes: quelle que soit l'origine du toponyme et son évolution éventuelle dans la conscience linguistique, *Lavaculu* est à tous points de vue préférable à *Lava Culu*. [c'est pourtant la forme – toscanisée – choisie par le géoportail: Fontaine de Lava Culo, 20230 Pero-Casevecchie].



La toscanisation graphique masque d'ordinaire les spécificités morphologiques corses.

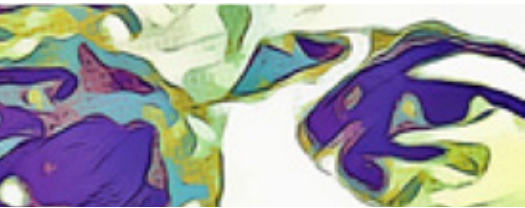
On peut cependant observer des affleurements de traits corses – caractéristiques mais pas forcément exclusifs- dans les toponymes, parfois courants dans la langue vivante.

UN BIDET CORSE? (LAVA CULO). JM. Rodié s'est intéressé au type Lava qu'on retrouve parmi les données IGN: Golfu Di Lava [Appietto] 2A. L'auteur indique l'étymon latin LABES «*chute, cascade, éboulement*» et évoque les types italiens Lavaggio, Lavacolo qu'on a rattachés [Bottiglioni, Pieri, Olivieri] à un dérivé de LAVARE [qui a aussi le sens de «*faire couler l'eau, irriguer, inonder...*»], à savoir LAVACULUM. Cette dernière forme peut aussi être à l'origine de toponymes: le type Lava Culo peut être (à l'origine) un proparoxyton [lavàculu] qui aurait changé d'accentuation [lavacùlu], «*l'étymologie populaire*» expliquant alors la graphie en deux mots. On mentionnera en Italie Fontana Lavaculo; Fosso Lavaculo, ainsi que le toscan Lavacchio qui signifie notamment «*flaque, mare*» et correspond bien à nos Lavaculu et Lavachielli [Lavachjelli]. Certains auteurs voient la même origine LABES «*avalanche*», «*glissement de terrain*» dans les toponymes italiens comme Lava et Lavacchio [GB. Pellegrini]. Les toponymes permettent d'observer des phénomènes linguistiques qui dépassent le cadre des sons et des lettres qui les représentent, et qui concernent les mots [morphosyntaxe, notamment marques grammaticales de genre et de nombre] ou même la phrase [toponymes composés avec des verbes par exemple]. Certaines évolutions sont parfois générales, parfois limitées à quelques variétés romanes. Dans le domaine de la morphologie du nom on a par exemple des survivances du nominatif: HOMO notamment pour le corse *omu*. Au contraire SARTOR «*couturier*» continue le nominatif en toscan [*sarto*] alors que quelques variétés seulement possèdent des «*accusativi di particolar rilievo*»: G. Rohlfs omet de citer le corse [*sartore, sartori, sartoru*] qui ont une base SARTORE. Signalons que des continuateurs de HOMINE [*ominu, omini* dans le Sud, et même *omine* «*grand gaillard*» dans le Nord] sont vivants en corse où on a parfois chez le même auteur *omu* et *ominu*, ce qui fait penser à l'ancienne flexion à deux cas, partout disparue et rarissime même dans les textes anciens [un seul exemple est cité par Rohlfs]: «*un omu parti di lu diu chi stà incù l'ominu*» [G. Thury-Bouvet 1988]. La toscanisation graphique masque d'ordinaire les spécificités

morphologiques corses. On peut cependant observer des affleurements de traits corses – caractéristiques mais pas forcément exclusifs- dans les toponymes, parfois courants dans la langue vivante. De nombreux noms provenant de -E final latin [désinence ambiguë qui ne permet pas de distinguer le genre] sont passés à la terminaison -u [masculin] ou -a [féminin]. C'est le cas par exemple pour *travu* «*poutre*» [latin TRABE] ou *reta* «*filet*» [latin RETE]; cf. italien *trave, rete*. Le phénomène est observable dans la toponymie où on relève *saliciu* «*saule*» [latin SALICE] ou *torra* «*tour*» [TURRE, qui a donné aussi *turri*]: *Saliciu* [Olmeto] 2A, ecar; *Punta Di a Torra* [Albitreccia] 2A, mont. La tendance est plus forte dans le Sud où -e final est exclu, et n'est pas forcément liée à la recherche d'un genre non ambigu. Ainsi pour le suffixe augmentatif issu du latin -ONE on aura -one dans le Nord [*nasone* «*gros nez*»] -oni ou -onu dans le Sud [*nasoni, nasonu*]. Nous citons quelques exemples de terminaisons en -onu caractéristiques du Sud [au Nord on a -one: *Listinconu*: «*grand lentisque*» par exemple] qui ont échappé à la «*normalisation*» habituelle: *Punta Di U Listinconu* [Figari] 2A, mont; *Bianconu* [Grossa] 2A, U Cantonu [Pila-Canale] 2A, arch; *U Puntonu* [Campomoro] 2A, cap; *Punta Di U Furconu* [Serra-Di-Ferro] 2A, mont.

LES ROCHES BLANCHES (I ROCCHI BIANCHI). Le pluriel féminin en -i est régulier dans le Sud: *Mufri* [Santa-Maria-Figaniella] 2A, Id; *Rocchi Bianchi* [Bonifacio] 2A, cap; *Saparelli* [Casarimacchiu] 2A, Id; *Vigni Piani* [Arbellara] 2A, Id. Dans certains toponymes IGN on a un type mixte dû à une erreur de transcription ou à des incompatibilités avec le système toscan: *Punta Di e Cruci* [Moca] 2A, mont.

Un type de pluriel «*mixte*» est régulier dans certaines variétés du centre où le pluriel en /i/ est normal pour certains noms féminins en /a/: on a un article féminin pluriel «*nordiste*» [e] et un pluriel «*sudiste*» en -i [d'ordinaire les grammaires corses ignorent le phénomène]: *Petri Arse* [Antisanti] 2B, Id; e *Casi* [Calenzana] 2B, rnes; e *Cascettoni* ou *Cirque de la Solitude* [Manso] 2B, cirq. ■



L'appuntamenti di **Santu Casanova**

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...



à dessein(s)

Gustavo-Mario
SEPULCRE
Du 11 au 20 mai 2026
Locu Teatrale
Vernissage le 12 mai à 18h



Arti

Veda altrimenti, a sparienza Mario Sèpulcre

A u crucivia di u rigori classicu è di una ricerca propiu intiriori, u pittori corsu Mario Sèpulcre cuntinueghja a so strada singolari, luntanu da l'effetti di moda. Pà issu veranu 2026, a so attualità si sparghjì trà u cuntinenti è a Corsica, incù dui appuntamenti chì mettini in lumi, ognunu à a so manera, i sfarenti parti di u so travagliu, vali à dì a pittura com'è rivelazioni è u disegnu com'è urighjini. Fidu à u Salonu Internaziunali di l'Arti Cuntempuraneu di Marseglia, induv'ellu prisintava torna una mostra calchì ghjornu fà pà a cinquiesima annata di fila, Mario Sèpulcre si scrivi inde una rilazioni guasgi intima cù u publicu. St'appuntamentu, divintatu rituali, li hà parmissu di prisintà una selezioni di pitturi ricenti è emblematichi, nutriti da a mitulugia greca è latina è da u simbulisimu. Ind'è ellu, issi rifarenzi ùn sò mai solu un'eredità culturali, ma si ritrovani riattivati, riintarpritati è missi à u sirviziù di un'intarrugazioni oghjinca nant'à a prisenza à u mondu, l'invisibili è a mimoria di i formi. A so pittura, chì si ricunnosci subbitu, cunghjugheghja un'esigenza tennica stampata inde a tradizioni uccidintali incù una tinsioni spirituali custanti. I siluetti ieraticchi, i paisaghji suspesi, l'animali guasgi allegorichi cumponini un universu induv'ellu pari rallintitu u tempu, com'è ritinutu. A materia, u lumu è u culori ci particepeghjani di una stessa intenzioni, quilla di fà spuntà ciò chì, inde u riali, ùn s'affaccia micca in faccia à u sguardu urdinariu. Ùn si tratta micca d'illustrà, ma di suggeriscia, di fà affiurà una dimensioni piatta, guasgi meditativa. St'andatura, Mario Sèpulcre a rivindicheghja com'è una forma di risistenza puetica. À contrasensu di un'epica induv'è no semi imbricati d'imaghjini, u so travagliu ci invita à a cuntemplazioni è à a linteza. Ogni pittura diventa un spaziù di scontru,

un passaghju trà l'artistu è quillu chì fighjula. Una tela animata, chì ùn cerca micca à piacia ma à svighjà. Da quì à calchì settimana, sarà trà l'11 è u 22 di maghju in Aiacciu, à u Locu Teatrali chì l'artistu hà da prupona una sparienza tutt'à fattu sfarenti, puru s'ella hè complementaria. Cù a mostra *A DESSEIN(S)*, prisintarà pà a prima volta parechji dicennii di disegni preparatorii. Fusaghjini, mina, calcinella : attrazzi simplici pà una splurazioni essenziali. Quì, ùn ci sarà micca culori spampillulenti, nè mancu cumpusizioni finiti, solu pezzi, ricerchi, gesti cù un avvena. St'opari rializati nant'à a carta, firmati pà un tempu longu solu inde l'intimità di l'attellu, sò a matrici di a so pittura. Tistimuniegghjani di un mumentu di verità, quillu induva l'idea piglia forma senza essa custretta, cù un'esitazioni, una currezzioni, una ricerca da a parti di u trattu. Trà i studii di i siluetti, i primi formi di i visi, i ghjochi d'ombra è di lumu, ogni disegnu porta in ellu stessu a prumessa di una tela, senza mai ch'ellu ci si riducessi. Aprendu cusi i porti di u so prucedimentu creativu, Mario Sèpulcre pruponi una stonda rara di scuparta di ciò chì si passa daretu à l'attu artisticu. Quillu chì ghjunghji à fighjulà issa mostra ùn hè più solu davanti à l'opara micca compia, ma in cori stessu di a so elaborazioni. Scopri cusi ciò chì veni nanzi à a pittura, vali à dì u dubbitu, u stintu, tuttu ciò chì hè nanzi d'essa epuratu. Una manera di rammintà chì l'arti ùn nasci micca da un gestu isulatu, ma da un caminu, spessu invisibili. Trà Marseglia è Aiacciu, trà pitturi finiti è disegni d'urighjini, u pittori ci dimostra chì ogni opara ùn hè micca una fini, ma solu una tappa. A so dimarchja, propiu sincera, cuntinueghja d'intarrugà a nostra manera di veda, è po-dassi, di risenta u mondu. ■

De quoi la mafia est-elle le nom ?



Mars 2025 est plus que jamais placé sous le signe de la lutte contre la mafia en Corse. En tout début de mois, le collectif Massimu Susini organise le premier colloque consacré à ce mal qui gangrène l'île depuis trop longtemps. Durant deux jours, journalistes, historiens, universitaires, magistrats et préfets viennent échanger à l'occasion d'une rencontre inédite. À cette occasion, le procureur de la République de Bastia, Jean-Philippe Navarre, ira jusqu'à estimer que «*le tissu social est entièrement nécrosé*» en Corse. Pour tenter de lutter contre ce fléau, la société civile commence à se lever, boostée par les deux collectifs anti mafia de l'île. Le 7, une semaine après que l'Assemblée de Corse ait adopté un rapport visant à porter des mesures de lutte contre les pratiques mafieuses dans lequel un chapitre est consacré aux enjeux éducatifs, le recteur de l'Académie de Corse, Rémi-François Paolini, rencontre les collectifs Massimu Susini et a Maffia nò, a Vita iè afin de préparer la mise en place de cours de sensibilisation dès la rentrée de septembre. Le 8, derrière les bannières «*Assassini, Maffiosi: Fora*» et «*A maffia tomba, u silenziu dinò*» plusieurs centaines de personnes – 1500 selon la préfecture, 3000 selon les organisateurs – défilent à Ajaccio pour une manifestation inédite. Dans la foule, on distingue de nombreux acteurs associatifs, mais aussi des élus de tous bords, parmi lesquels les parlementaires insulaires, des membres du conseil exécutif de Corse, ou encore la présidente de l'Assemblée de Corse. Pour les collectifs cette première mobilisation populaire semble avoir entrouvert une porte et laisse espérer le «*sursaut collectif*» qu'ils demandent de longue date, alors que les assassinats, incendies crimi-

nels et autres actes d'extorsion ne se comptent plus sur l'île. Le préfet de Corse, Jérôme Filippini, se permet un geste peu banal en prononçant un discours fort et inédit au mégaphone, juché sur la benne d'un camion, devant les grilles de la préfecture. «*La mafia, ce n'est pas simplement quelques personnes qui font leurs petites affaires. La mafia, c'est une ou plusieurs organisations qui veulent prendre le pouvoir. Mais dans une démocratie, le pouvoir ne doit pas appartenir aux criminels, il doit appartenir aux institutions légitimement désignées par le peuple, c'est-à-dire aux élus désignés par la volonté populaire*», lance-t-il en appelant par ailleurs à tourner la page du passé, allant jusqu'à reconnaître certains torts de l'État, afin que la Corse et la République réapprennent à se faire confiance, pour lutter main dans la main et plus efficacement contre la mafia. «*Si nous ne nous faisons pas confiance, alors le crime a déjà gagné. Il s'est déjà logé depuis des années dans les interstices de cette défiance qu'il pouvait y avoir entre nous. Si nous travaillons ensemble, la Corse et l'État, nous pouvons triompher de la mafia*». Une prise de parole longuement applaudie par la foule, qualifiée de «*courageuse*» par les collectifs qui soulignent pour leur part que «*cette journée a amorcé une autre ère*» face «*au silence et à la soumission que veulent imposer les mafieux*». Mais malgré cet élan, le 17, Pierre Alessandri, agriculteur et syndicaliste de Via Campagnola, est assassiné sur son exploitation à Sarrola-Carcopino. Ce nouveau meurtre suscite une vague d'indignation importante partout dans l'île. Pierre Alessandri, décrit comme «*un homme bon et honnête*», avait notamment dénoncé des fraudes agricoles. En 2019, son exploitation avait

été mise à feu et plusieurs centaines de personnes étaient venues lui apporter leur soutien lors d'un rassemblement. Le 28, Robert Moracchini, présenté comme l'un des membres fondateurs de la Brise de Mer, est assassiné à Bastia. C'est le sixième homicide depuis le début de l'année.

Dans un autre registre, en fin de mois, on apprend qu'Auchan est entré «*en négociations exclusives*» avec le groupe Rocca qui possède la société Codim 2 pour la reprise des 16 magasins Casino et Géant de Corse.

Le 3, à l'occasion d'une conférence de presse, l'évêché dresse le bilan financier de la visite du Pape François à Ajaccio et dévoile qu'en tout cet événement historique aura coûté 2,7 millions d'euros. Pour autant l'Église de Corse affirme que grâce aux dons ses comptes sont à l'équilibre. Enfin, en politique, l'heure de la retraite – du moins en partie – a sonné pour Jean Biancucci. Après plus de 25 ans sur les bancs de l'Assemblée de Corse, le nationaliste décide de démissionner de son poste de conseiller territorial. Il tiendra toutefois à garder la fonction de maire de Cuttoli, preuve qu'il n'a pas encore complètement tourné la page sur sa carrière politique. ■

Manon PERELLI

Un an plus tard

La mafia et ses méfaits continuent régulièrement d'alimenter la chronique insulaire. Pour sensibiliser la jeunesse et tenter de faire reculer ce fléau, depuis fin 2025 une expérimentation du parcours pédagogique de sensibilisation a été lancée auprès des classes de 4^e et de 3^e.

Jean Biancucci a été réélu maire de Cuttoli. ■



EXPOSITIONS

Le monde invisible des graines - E grane girandulone

Créée en 2025 dans le cadre de l'événement national La Belle saison des Conservatoires botaniques nationaux, sur le thème des invisibles, cette exposition présentée par le Conservatoire botanique national de Corse, service de l'Office de l'Environnement de la Corse, est le fruit d'un partenariat scientifique et culturel avec le laboratoire des Sciences pour l'environnement de l'Université de Corse et du CNRS et la direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse [Mission Citadella XXI]. Elle met en lumière un monde méconnu et pourtant essentiel: celui des graines. Comment voyagent-elles? Comment les plantes colonisent-elles leur environnement? Autant de questions auxquelles cette exposition à la croisée de la science, de l'esthétique et de la pédagogie, s'attache à apporter des réponses.

Elle offre en effet une plongée illustrée et documentée dans l'univers minuscule mais crucial de la reproduction végétale, à travers une sélection d'espèces emblématiques de la flore indigène de Corse, choisies pour la diversité de leurs mécanismes de dispersion. Grâce à des images saisissantes obtenues par microscopie électronique à balayage, le visiteur est invité à explorer l'invisible: formes, structures, ornements... Ces détails d'une grande finesse révèlent les incroyables stratégies d'adaptation et de dispersion développées par les plantes.

Jusqu'au 25 octobre 2026 (ouverture le dimanche 11h-18h jusqu'au 14 juin puis tous les jours 9h-19h du 15 juin au 15 septembre).

Parc Galea, Taglio Isolaccio. **i** 0778 13 56 70

FESTIVAL

BD à Bastia

Cette 33^e édition reçoit vingt-deux auteures et auteurs, dont des artistes finlandais. En effet, Bastia est la première étape de Sarjakuva 2026, l'année de la bande dessinée finlandaise, événement qui associe plusieurs festivals tels que les Rencontres du 9^e art d'Aix-en-Provence, Formula Bula en Île-de-France ou BD Colomiers ainsi que l'Institut finlandais à Paris. À Bastia, six artistes sont invités pour une exposition, *Sur le seul papier je suis libre*, qui rassemble des œuvres d'Eeva Meltio, Juliana Hyri, Ville Ranta, Tiina Pystynen, Janne Kukkonen et Ulla Donner, dans une scénographie immersive. Au total, cette année, le festival propose douze expositions. Avec notamment *Les Sourires du vin*, autour de l'album de Matthias Bourdelier et Yann Diolo, issu du podcast éponyme réalisé en partenariat avec le Conseil interprofessionnel des vins de Corse. Ou bien la grande exposition monographique de l'illustratrice Isabelle Chatelard à l'occasion de la sortie de son album *Le grand, le très grand tour de manège* co-signé avec Hubert Ben Kemoun. Ou encore les planches de *Detroit Roma*, dernier album d'Elene Usdin qui signe l'affiche de cette édition. Au Musée de Bastia sont présentés les travaux réalisés par des enfants sous la conduite d'Audrey Spiry, auteure, peintre et illustratrice qui dirige cette année la résidence pédagogique *Expérience [s] d'un cercle* soutenue par la Cité éducative de Bastia et à qui sont consacrées deux expositions: une de peinture et de bande dessinée présentée au musée et l'autre autour de ses albums jeunesse présentée à l'Alb'Oru. Egalement au programme, outre les rencontres et dédicaces, deux spectacles musicaux tout public (à partir de 6-7 ans), les 27 [17h 30] et 29 mars [15h] à l'Alb'Oru: *Une chose formidable*, autour de l'ouvrage éponyme de Rebecca Dautremer et *Îd'iles*, voyage sensoriel et poétique composé autour de la musique de Ferdinand Doumerc et de la peinture d'Audrey Spiry.

Du 26 au 29 mars 2026. Centre culturel Una Volta / Centre culturel Alb'oru/ Cinéma le Régent / Galerie noir & blanc / L'Arsenale - Spaziu Petru Mari - La Citadelle / Médiathèque centrale / Musée, Bastia.

i 04 95 32 12 81 & una-volta.com/bd-a-bastia-2026/



THÉÂTRE TOUT PUBLIC

Slips inside

Formés à l'École internationale de théâtre de mouvement Lassaad Saïdi à Bruxelles puis à l'École nationale de cirque de Montréal, Xavier Bouvier et Benoît Devos ont fondé en 1997 la compagnie OKidOK 2, devenue par la suite Okidok. Le travail de

ce duo belge repose avant tout sur le jeu corporel (gestes, mimiques, situations physiques, improvisation et interaction avec le public) et une grande sobriété scénique, avec peu de décors et d'accessoires. Avec *Slips inside*, d'abord créé sous la forme d'une déambulation de rue, les deux compères démontrent qu'ils sont culottés à plus d'un titre. Ils incarnent deux athlètes qui se débarrassent bien vite de leur peignoir blanc pour exhiber leur musculature et se livrer à une démonstration-compétition de leurs incroyables qualités plastiques et des prouesses physiques dont ils sont capables. Ce qui est le prétexte à une avalanche de situations comiques et de gags, à mi-chemin entre Tex Avery et le spectacle de clowns. Mais ici, costume bariolé, nez rouge, maquillage et grosse chaussures sont absents. De même, aucun mot n'est prononcé. Seuls quelques borbo-rygmes ponctuent l'action dans cette plongée vers les origines du spectacle de cirque -une démonstration de tours de forces ou d'adresse- au cours de laquelle les personnages sont propulsés par leurs folies, leurs prétentions et leurs maladresses.

Le 27 mars 2026, 20 h 30.

Espace culturel Natale Rochiccioli, Cargese. **i** 04 95 52 95 14 & www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Christophe GIUDICELLI

FRANCE LIBRE : DÉFENDRE UN EMPIRE MARITIME OUBLIÉ ?

La France connaît le nom de son futur porte-avions: *France Libre*, 78 000 tonnes, 310 mètres de long, deux réacteurs nucléaires, 2 000 hommes et plus de cinquante avions de chasse et autres hélicoptères embarqués. Le prochain fleuron de la Marine nationale française devrait sortir des chantiers de l'Atlantique d'ici 2038, pour remplacer le *Charles de Gaulle*, qui aura alors près d'un demi-siècle de service. Pendant que l'on raille le choix du nom ou encore son coût -probablement plus de 10 milliards d'euros en prenant en compte le prévisible surplus, qui fera grincer des dents le contribuable- penchons-nous sur la stratégie maritime de la France et l'intérêt ou non pour le pays de se doter d'un porte-avions. Si la métropole dispose de 5 500 km de côtes, ce n'est que la face cachée de l'iceberg ; la force de la France se trouve dans ses territoires ultramarins: Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Océan Indien et surtout Océan Pacifique avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, qui lui offrent la deuxième position mondiale derrière les États-Unis avec plus de 10 millions de km² de mers et d'océans sous sa juridiction. À titre de comparaison, les autres puissances européennes, comme l'Angleterre ou l'Allemagne, ne possèdent respectivement que 6,8 millions de km² et 57 000 km².

Ces espaces s'étendant jusqu'à 372 km des côtes et «s'adaptant» aux États voisins, offrent des droits d'utilisation exclusifs en ce qui concerne l'exploitation des ressources, de la pêche, mais aussi la mise en place de réserves naturelles. Ce vaste territoire maritime de la France, hérité de son empire colonial, est présent dans tous les océans sauf l'Arctique; il représente 52 milliards de chiffre d'affaires, 300 000 emplois directs, 424 bateaux pour la marine marchande et 7 000 bateaux de pêche. La France peut compter dans ses rangs la compagnie CMA CGM, troisième entreprise mondiale dans le secteur du transport maritime. On comprend mieux les conflits autour des revendications territoriales entre les puissances maritimes: Chine, Russie, Japon, Royaume-Uni et évidemment États-Unis. En septembre 2024, l'Académie de Marine publiait un document sobrement intitulé *Forces et faiblesses de la France maritime*. La première phrase donne le ton: «Le XXI^e siècle sera maritime». Et pour cause, le gâteau est grand: 3,5 milliards

de personnes dépendent des océans pour leur subsistance, 60 millions de personnes sont employées dans l'industrie de la pêche, 90 millions de tonnes de poissons sont pêchées chaque année, 74 500 navires composent la marine marchande, 90 % du commerce mondial pour 9 milliards de tonnes de marchandises. Mais, indique l'Académie de Marine, cet espace immense et la présence importante de la France cachent pourtant d'autres réalités: aucun port français n'est présent dans les 50 plus importants de la planète, le classement est trusté par la Chine; la réglementation bride le développement de sa flotte commerciale [12^e mondiale]; la difficulté à trancher entre exploitation des ressources et environnement, dans un contexte de souveraineté énergétique et alimentaire. Et si la France est à la pointe de la technologie, elle a du mal à tirer profit de ses brevets. Point réellement positif, la France est un hub mondial pour les câbles de télécommunication sous-marins. Bref, «a des capacités, mais peut mieux faire» comme diraient les professeurs.

Quoi qu'il en soit, cet espace doit être protégé: pollution, piraterie, trafic d'êtres humains, attaques sur les câbles sous-marins, ambitions russes, chinoises et américaines... Et dernièrement, la guerre en Iran a mis l'accent sur la protection des voies maritimes. Pas besoin cela dit d'aller à l'autre bout du monde, la France et le Royaume-Uni se livrent bataille autour des zones de pêche dans la Manche. Pour faire face à ces différentes menaces, la Marine nationale dispose à ce jour d'un peu plus de 40 000 marins, d'un groupe aéronaval constitué autour de son porte-avions. Près de 110 navires de tous types -patrouilleurs, porte-hélicoptères- 10 sous-marins, dont 4 lanceurs d'engins nucléaires et près de 180 avions et hélicoptères pour 5 milliards d'euros de budget. Ce qui fait d'elle la première marine de guerre européenne (hors Royaume-Uni) et la 7^e au niveau mondial. Pourtant, de nouveaux enjeux sont là. Le président de la République, Emmanuel Macron, l'a rappelé dans son discours du 18 mars, les règles ont changé, les crises peuvent frapper n'importe où et n'importe quand: «Sans une industrie de défense puissante, nous serions condamnés à l'inféodation militaire et donc à la vassalisation stratégique et à la soumission économique». ■

SOYONS LOGIQUES:
FOCH
CLÉMENCEAU
CHARLES DE GAULLE
FRANCE LIBRE...
LE PROCHAIN
SERA BAPTISÉ
DEN BIEN PHU



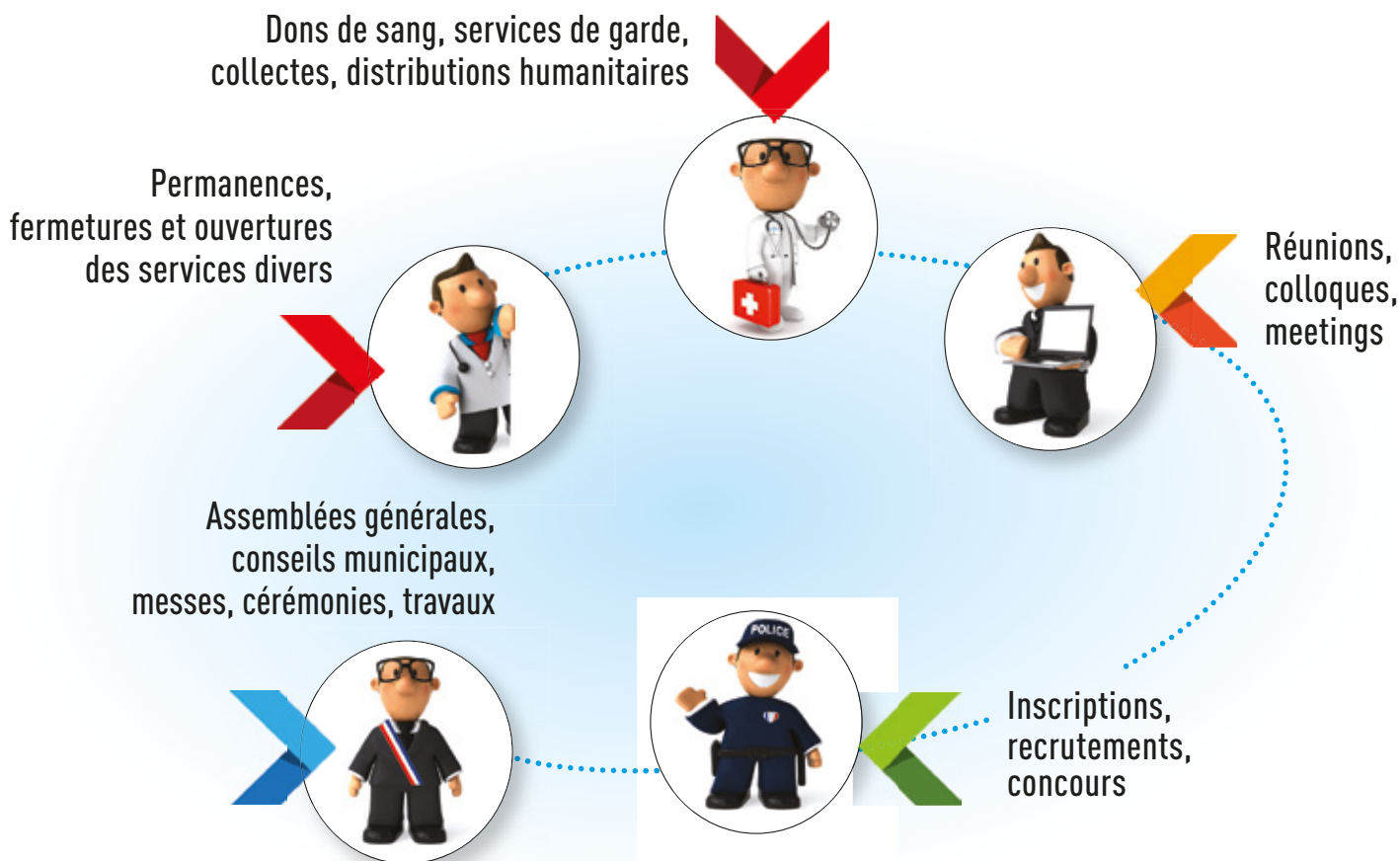
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

